

ORDRE DU JOUR DU 3 MAI 2017

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Ordre du jour
3. Résolution mandatant la firme Techni-Consultant (David Lafontaine) pour une assistance technique dans le remplacement de conduites
4. Résolution pour l'adoption du programme de formation et perfectionnement en ligne de L'ADMQ, formation avec Mme Béland de l'ADMQ, formation avec Marie-Andrée Lemire de notre firme comptable ainsi que la formation sur PG (notre logiciel comptable) pour la directrice générale Tania Imhof.
5. Résolution relative à l'adoption du contrat de travail de Tania Imhof Directrice générale
6. Résolution concernant la demande de subvention rang St-Joseph-Est
7. Questions diverses
8. Période de questions
9. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 3 mai 2017, à 9 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Frédéric Morissette, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Tania Imhof, directrice générale, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

3. Présentation et offre de service de Techni-Consultant concernant le plan d'intervention et travaux d'infrastructures

M. David Lafontaine présente son offre de services professionnels pour une assistance technique dans le cadre du projet de remplacement des conduites prévues en priorité dans le plan d'intervention fait par Stantec.

Résolution 2017-05-77

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant nous offre un service professionnel pour une assistance technique dans le cadre de notre projet de remplacement des conduites prévues en priorité dans le plan d'intervention réalisé par Stantec;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant peut nous aider dans toute autre demande particulière touchant les infrastructures municipales et offre un service d'accompagnement complet;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement pourrait être une bonne formation pour la nouvelle directrice générale en fonction;

PAR CES MOTIFS et sur la proposition de Nicole Grenon appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre de services de Techni-Consultant présenté par M. David Lafontaine lors de la séance du 1 mai 2017.

SOUS CONDITION d'une présentation détaillée du plan d'action selon les objectifs de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2017-05-78

Résolution pour adoption des frais de formation de la nouvelle directrice générale Tania Imhof

CONSIDÉRANT QUE Mme Tania Imhof, directrice générale, nouvellement entrée en poste aura des besoins de soutien et de formation;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'avoir une bonne connaissance de la comptabilité de la municipalité, la directrice générale aura une rencontre avec Mme Marie-Andrée Lemire de notre firme comptable (Dessureault CPA et associés inc.);

CONSIDÉRANT QUE la comptabilité de la municipalité ainsi que la taxation et plusieurs autres informations se trouvent dans notre logiciel PG solution, il est important d'en connaître le fonctionnement de façon approfondie, c'est pour cette raison qu'il y aura une formation avec PG solution à distance;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre un programme de formation en ligne à propos de multiples sujets importants à maîtriser dans le cadre de ses fonctions de la directrice générale, Mme Tania Imhof suivra un programme de formation et de perfectionnement en ligne étalé sur deux ans;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Béland (ADMQ) offre le service d'assistance municipale pour aider la directrice générale dans ses fonctions quotidiennes. Mme Béland recommande fortement la formation de l'ADMQ du 10 mai qui se tiendra à Trois-Rivières (Directeurs généraux locaux);

CONSIDÉRANT QUE Mme Tania Imhof avait accepté un taux horaire plus bas pour la première année pour pallier aux coûts de formation;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise Mme Tania Imhof Directrice générale à suivre ces formations.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2017-05-79

DOSSIER EN ANALYSE

Résolution relative à l'adoption du contrat de travail de la directrice générale

6. Résolution relative à la demande de subvention au ministre du Transport M. Laurent Lessard pour le Rang St-Joseph-Est

DOSSIER EN ATTENTE

7. Varia

8. Période de questions

Aucune question.

9. **Résolution 2017-05-81**

Clôture de la séance

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, la séance est levée à 11 :19.

Jean-Claude Milot, maire

Tania Imhof, Dir.gén. & sec.-très.

Procès-Verbal du 3 mai 2017 a été revu et corrigé (erreur cléricale) à la demande de la Firme comptable Dessureault CPA et Associés Inc.

Notez que la numération a été vue et qu'il est impossible de changer les séquences, car nous retrouvons une suite logique dans la prochaine séance.

Annie Beaudoin

Directrice générale & sec. très.

Date : 5 mars 2018